



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
27/06/2024**

Numéro : 2024/036

Objet : Renouvellement du dispositif coup de pouce aux artistes ulissiens - Année 2024

Rapporteur :
Servane CHARPENTIER

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	27
Représentés	7
Absents	1

Le 27 juin 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 27, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 21 juin 2024.

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Olfa ZRIDATE, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

ONT DONNÉ POUVOIR

Guénaël LEVRAY pouvoir à Hajer MOHSNI, Chabane CHALAL pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Jean-Gaston MOUHOUNOU pouvoir à Marthe GBAGUIDI, Agnès FRANCCART pouvoir à Servane CHARPENTIER, Loufi OULALIT pouvoir à Sarah JAUBERT, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA,

ABSENT

Gabriel LAUMOSNE de la question 1 à 10.

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Loïc BAYARD

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : 11 JUL. 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le : 11 JUL. 2024



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur des Services Techniques et de la Biodiversité

Paul DA SILVA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport par lequel Madame Servane CHARPENTIER, 11^e Adjointe au Maire, chargée des Arts et Cultures, expose ce qui suit :

« Depuis 2009, la ville a souhaité à travers l'engagement de ses élus donner un « coup de pouce » aux artistes Ulissiens dans la réalisation de leur projet artistique (musique, danse, théâtre, littérature, arts plastiques, etc...) en leur apportant un soutien financier personnalisé suivant l'intérêt et la pertinence de leur dossier.

Pour cela, il faut répondre à des critères précis : être Ulissien(ne), ne pas bénéficier d'autres subventions municipales, proposer un premier projet et déposer un dossier de candidature.

Pour 2024, il y a lieu de poursuivre l'aide aux artistes Ulissiens et de favoriser ainsi l'émergence de nouveaux talents. Le montant de l'enveloppe globale est de 3 000 €. »

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Commission Fabrique citoyenne et Vie locale du 29 mai 2024 ;

Considérant qu'il convient de signer une convention instituant les modalités d'aides financières et les obligations pour chaque lauréat ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **RENOUVELLE** le dispositif « Coup de Pouce aux artistes Ulissiens » pour l'année 2024 ;
- **ATTRIBUE** aux artistes Ulissiens retenus une aide financière personnalisée ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer une convention avec chaque lauréat ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget 2024, chapitre 65.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Vote	
Pour	34
Contre	0
Abstention	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 8 juillet 2024

Le Maire,
Clovis CASSAN



2024-036

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-12T11-00-00.00 (MI254311477)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240627-2024-036-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Renouvellement du dispositif coup de pouce aux artistes
ulissiens - Année 2024

Date de décision : Jun 27, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DELIB 2024-036 RENOUELEMENT
DU DISPOSITIF COUP DE
POUCE.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 12/07/24 à 11:00

Par [SPANO Christine](#)

Transmis

Date 12/07/24 à 11:00

Par [SPANO Christine](#)

Accusé de réception

Date 12/07/24 à 11:04